

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES DU RHONE  
=====

COMMUNE DE MIRAMAS

n° 236 / 2022

EXTRAIT  
du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

**O B J E T :**  
Avenant au contrat de service  
avec la société SPIE  
  
Nature : Décision du Maire prise  
par délégation  
  
Matière : 1.4 Autres types de  
contrats

Nous, MAIRE de la Commune de MIRAMAS,  
**VU** l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des  
Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération n°27-2020 du Conseil Municipal de  
Miramas du 10 juin 2020, donnant délégation d'attributions  
du Conseil Municipal au Maire,  
**CONSIDERANT** la nécessité pour la ville de Miramas  
d'ajouter un avenant au contrat de service couvrant la  
maintenance du système de téléphonie pour une extension  
de prestations.

**DECIDONS**

En exécution des pouvoirs susvisés,

- **DE SIGNER** un avenant au contrat de service avec la société SPIE, dont le siège est situé  
148 avenue Pierre Brossolette – CS 20032 – 92247 Malakoff Cedex

Il s'agit d'une extension de prestations au contrat initial : une assistance à distance à  
l'exploitation (10 crédits d'unités d'oeuvre de 20mn). L'avenant prendra effet au 1<sup>er</sup> octobre  
2022.

Il se renouvellera par période d'un an de façon tacite jusqu'à la fin de période du contrat initial,  
à savoir le 9 juin 2025, auquel il sera ensuite intégré si le contrat est reconduit.

- **D'IMPUTER** le montant de la redevance annuelle complémentaire au budget de la commune,  
chapitre et article correspondants, soit un montant total H.T. fixé à 600 €.

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier d'Istres sont chargés,  
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Miramas, le

14 NOV. 2022

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai  
de deux mois à compter de la date de publication  
le :

16/11/22

Le Maire

Frédéric VIGOUROUX



# AVENANT EXTENSION DE PRESTATIONS Ed 09.2022



Avenant au Contrat de Services Uniservices N° CHF1027930

## Entre les soussignés :

**SPIE ICS,**

Société par Actions Simplifiée au capital de 15 631 000 Euros

RCS Nanterre 324 103 829

Siège social au 148 avenue Pierre Brosolette CS 20032 92247 Malakoff Cedex

Code APE : 6202A

Direction d'Activité Grand Est

Représentée par Antoine BARDEL

Agissant en qualité de Directeur de Département Méditerranée

Ci-après dénommé le « Prestataire »,

**Et Nom Client : Mairie de Miramas**

Forme et capital : Commune

RCS :

Siège social : Place Jean Jaurès, 13140 Miramas

Représentée par Frédéric VIGOUROUX

Agissant en qualité de Maire

Ci-après dénommé le « Client »,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

## Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de détailler les Prestations complémentaires souscrites par le Client pour le périmètre des Equipements, précisé dans le présent avenant au Contrat de services Uniservices ci-dessus référencé (ci-après « Contrat Initial »).

## Descriptif des Prestations retenues en avenant

### Prestations de Maintien en Condition Opérationnelle

Maintenance Curative GTI	<input type="checkbox"/> Classique	<input type="checkbox"/> Avancé	<input type="checkbox"/> Expert
Maintenance Curative GTR		<input type="checkbox"/> Avancé	<input type="checkbox"/> Expert
Guichet Unique	Inclus		
Portail Services Client	Inclus, Utilisateurs à créer :		
	<input type="checkbox"/> Activation modules spécifiques		
Prise de Main à Distance	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, type :	
Echange Standard	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	
Astreinte	<input type="checkbox"/> Jours ouvrés	<input type="checkbox"/> Fin de semaine	<input type="checkbox"/> Horaire permanent
Visites Préventives	visite(s) sur site / an		visite (s) à distance / an
Sauvegardes sur site	sauvegarde(s) / an		
Reprise d'Exploitation	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	
Gestion Tiers mainteneur	<u>Equipements concernés &amp; engagements :</u>		
Versions Logicielles Evolutives	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui :	Durée ans
Exploitation à distance	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui : 10 crédits d'unités d'œuvre (20 mn)	
Support à l'exploitant	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui : <input type="checkbox"/> Pack 5 crédits	<input type="checkbox"/> Pack 10 crédits <input type="checkbox"/> Pack 30 crédits
Management du Contrat de Services	<input type="checkbox"/> Suivi du Contrat :	j / an	<input type="checkbox"/> Conseil technique : j / an <input type="checkbox"/> Comités de suivi : comités / an
Assistance technique sur site	journées / an		Unités d'œuvre sur site / an
	Nature des Prestations :		

Merci de bien vouloir cocher à l'encre noire chacun des services souscrits. Jours et heures ouvrés signifie du lundi au vendredi de 8h à 18h hors jours fériés.

\*Horaire astreinte : Astreinte Jours ouvrés : du lundi au vendredi de 18 heures à 22 heures, à l'exclusion des jours fériés, Astreinte Fin de semaine : du lundi au samedi de 18 heures à 22 heures, à l'exclusion des jours fériés, Astreinte Horaire permanent : 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

## Périmètre technique objet de l'extension des Prestations

Pour tout descriptif particulier, merci de vous référer à l'offre N° en date du

### Préambule – Interconnexion

Afin de délivrer à distance les Services de Maintien en Condition Opérationnelle à partir de son propre réseau, le Prestataire s'appuie sur une Interconnexion (constituée d'un Kit d'interconnexion et d'une liaison d'interconnexion fournie par le Client). Cette liaison, souscrite par le Client auprès de l'opérateur de son choix, est de type:

Accès Internet  Raccordement RTC/RNIS\*  Extension du réseau du Client (Accès VPN MPLS ou liaison inter-LAN).

\* Le raccordement RTC/RNIS ne permet pas de délivrer à distance les Services Managés et/ou Services Utilisateurs.

En cas de non délivrance des liaisons susvisées par le Client, des coûts supplémentaires seront facturés en sus au Client selon les tarifs applicables chez le Prestataire aux fins de permettre la réalisation effective des Services souscrits.

### Prestations de Maintien en Condition opérationnelle

#### 1 – Equipements Réseaux Voix – Données (dont sécurité) – Logiciels applicatifs – Modules Logiciels

Désignation	Détails de l'Equipement	Constructeur	Versions logicielles	Qté	Maintenance Curative	Echange Standard	Versions Logicielles Evolutives	Sauvegardés sur site
52003141	ACS Maître	Mitel	R7.0	1	Oui			
52003145	ACS Esclave	Mitel	R7.0	1	Oui			
52003082	Manager	Mitel	R7.0	1	Oui			
54005339	MiCollab	Mitel	R9.1	1	Oui			
54005442	MBG	Mitel	R11	1	Oui			
51305693	InAttend	Mitel	R2.6	1	Oui			
52003132	AXS	Mitel	R6.5	3	Oui	Oui		

SPIE ICS - SAS au capital de 15 631 000 euros, RCS de Nanterre numéro 324 103 829, siège social au 148 Avenue Pierre Brosolette CS 20032- 92247 Malakoff Cedex. Code APE 6202 A- Avenant au Contrat de services Uniservices Ed 07 2022 - Document strictement confidentiel. Tous droits réservés. Ce document est la propriété de SPIE ICS. Ne peut être ni reproduit, ni divulgué sans son autorisation

\* Les Modules Logiciels ne sont pas éligibles au Service « Versions Logicielles Evolutives »

## 2 – Equipements terminaux Voix (postes numériques ou IP ou SIP)

Désignation	Détails de l'Équipement	Constructeur	Versions logicielle	Qté	Echange Standard
80C00002AAA-A	6867 SIP Phone	Mitel		285	Oui
50006769	6930 IP Phone	Mitel		40	Oui
50006770	6940 IP Phone	Mitel		1	Oui

## 3 – Autres Equipements : Equipements périphériques et / ou Equipements réutilisés et / ou Equipements sous tierce maintenance

Désignation	Détails de l'Équipement	Constructeur	Versions logicielle	Qté	Équipement sous tierce maintenance (O/N)	Équipement réutilisé (O/N)	Maintenance Curative
VIPro	Taxation	COGIS		1	Non		Oui

## 4 – Equipements informatiques sous garantie Constructeurs (serveurs / PCs / imprimantes)

Désignation	Détails de l'Équipement	Constructeur	Versions logicielle	Qté	Date de fin de garantie	Maintenance Curative	Sauvegardées sur Site	Versions logicielles évolutives**	Reprise exploitation**

\* Sauf pour les PCs et les imprimantes

\*\* Sauf pour les imprimantes

En cas de souscription aux Services Astreinte, Visites Préventives, le périmètre technique couvert est identique à celui couvert par le Service Maintenance Curative.

## Montant de l'avenant

Les Prestations objets du présent avenant seront assurées moyennant le paiement par le Client,

- Frais d'accès aux Services d'un montant de : 0 Euros H.T.

- d'une redevance complémentaire d'un montant de 600 Euros H.T. sur une base annuelle.

Il est précisé que la redevance complémentaire ci-dessus indiquée sera par la suite incorporée à la redevance du Contrat initial.

## Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prendra effet le 01/10/2022

## Autres dispositions

Toutes les autres clauses du Contrat initial restent inchangées et en vigueur. A l'exception de l'objet même du présent avenant, il est convenu qu'en cas de contradiction avec les termes du présent Avenant, les dispositions du Contrat initial prévaudront.

Fait en 2 exemplaires originaux, le 25/10/2022 à... Marseille

29 SEP. 2022

Le Prestataire  
Signature et cachet commercial

Le Client  
Signature et cachet commercial

  
**SPIE ICS**  
 Direction des Activités Grand-Est  
 Azurée - Entrée C - Etage 0  
 660, Chemin du Littoral - 13015 Marseille  
 Tél. : 04 95 06 95 06  
 RCS Nanterre : 324 103 829  
 S.A.S au Capital Social de 15.631.000 €

  
 Le Maire,  
 Frédéric VIGOUROUX

